Image not found or type unknown

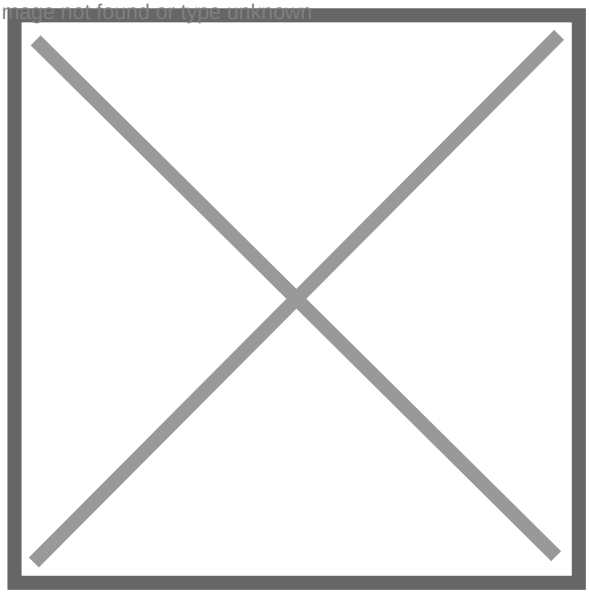

Résiliation de contrat mutuelle pour animaux

Par **soso44**, le **13/08/2011** à **17:12**

Bonjour,
voici le motif de ma question
mon chien à 8 mois à eu un accident en févier 2011 des radios et 2 interventions chirurgicales lui ont été faite, suite à cette accident il a une testicule de remonté il doit etre opéré le mois prochain j'ai avisé l'assurance en mars en leur fournissant le document vétérinaire qui confirmait qu'il avait bien ses 2 testicules à la naissance. depuis fin mai je n'ai pas fait marcher l'assurance car mon chien qui est de race va bien .. aujourd'hui j'ai reçu une lettre de résiliaton de contrat de leur part pour motif suivant
sinistralité non compatible avec l'équilibre financier de leur produit ont il le droit de résilier mon contrat car sur leur règlement il est écrit que l'assurance peut résiler pour les motifs suivants

* à l'échéance annuelle
*non paiements des cotisations
* pour fausses déclarations

merci de me réponse rapidement afin de faire le nécessaire auprès d'eux

Par **pat76**, le **13/08/2011** à **19:26**

Bonjour

A quelle date se terminait votre contrat et à quelle date l'assurance l'a-t-elle résiliée?

Par **chaber**, le **14/08/2011** à **10:17**

Bonjour

Résiliation hors échéance après un sinistre:

Cette possibilité de l'assureur de résilier un contrat doit être prévue et mentionnée dans le contrat d'assurance.

L'assureur doit notifier cette résiliation à l'assuré par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation intervient 30 jours après cette notification.

L'assureur doit rembourser à l'assuré la partie de la cotisation qui correspond à la période restant jusqu'à la prochaine échéance et où les risques ne sont plus garantis.

À savoir : si l'assureur a accepté le paiement d'une prime ou fraction de prime d'assurance 30 jours après avoir été informé du sinistre, il perd ce droit de résiliation après sinistre.

Par **soso44**, le **15/08/2011** à **18:24**

l'échéance est le 1 octobre2011 ,ce que je veux savoir c'est si le motif qu'il me donne est recevable ou non celui ci n'étant pas inscrit sur le contrat merci

Par **chaber**, le **16/08/2011** à **06:32**

tout comme un assuré, la compagnie d'assurances a le droit de résilier un contrat moyennant préavis comme le prévoit le code des assurances sans justifier le motif

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés